

Présents : Mr Dominique Despras, Mr Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, Mme Françoise Raynaud, M. Thomas Dumontet, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Déprèle, Mme Claudine Verdolini.

Absente excusée : Mme Gaëlle LESCHIERA.

Désignation du Secrétaire de séance : M. Thomas Dumontet.

Compte rendu de la séance du 05 novembre 2020 : approuvé à l'unanimité.

Après accord du Conseil Municipal, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Natura 2000
- Procédure de reprise des concessions au cimetière

. 1/ Natura 2000 – Mines de Vallossières

Le comité de pilotage s'est réuni en mairie le 10 novembre dernier pour faire le point sur l'accompagnement de l'Etat sur ce dossier suite à la nomination d'un nouvel interlocuteur à la DDT.

Monsieur le Maire fait part de la complexité de la gestion administrative de ce site et de la nécessité de faire appel à des fonds de l'Etat suite à l'abandon des aides européennes. Il rappelle également le projet d'extension au site de Lantignié et la réflexion selon laquelle la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pourrait être porteuse du site.

* DEL 43/2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- donne un avis favorable à la proposition d'une révision du DOCOB et d'une extension du site FR8201791 « Gites à chauves-souris des mines de Vallossières ».
- accepte la proposition conjointe des Ets France NATURE ENVIRONNEMENT RHONE dont le siège est sis à VILLEURBANNE – 69100 – 22 rue Edouard Aynard et les Ets LPO Rhône, dont le siège est sis à LYON - 69009 – 100 Rue des Fougères.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Révision de la carte communale

Deux études complémentaires sont à réaliser :

1- Etude de risques de mouvements de terrain

A ce titre, trois bureaux d'études ont été consultés :

GEOTEC	3 750.00 € HT + une option à 1 500 € HT
ALPES GEO CONSEIL	6 500.00 € HT + diverses options
ALPES GEO RISQUES	11 893.00 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de GEOTEC. (*DEL. 45/2020)

2- Etude environnementale pour le site des Mines de Vallossières qui sera réalisée par la cabinet AUA Céline Grieu qui accompagne la commune pour la révision de la carte communale.

Lors de la dernière réunion du 09 décembre, la Cabinet AUA Céline Grieu a insisté sur les points suivants :

- La difficulté à artificialiser les sols surtout dans les territoires à polarité très faible comme Claveisolles qui peut prétendre à une zone constructible d'environ 2 ha pour les dix années à venir.
- La nécessité de réaliser un plan d'aménagement pour le site de la MAS et de la MARPA et le site des logements au Bois des Igauds ; ceci afin de ne pas comptabiliser ces logements dans le nombres de logements autorisés à construire sur la commune.

- L'obligation d'étendre la zone constructible dans l'enveloppe urbaine.
- L'atout pour Claveisolles d'avoir la maîtrise du foncier
- L'urgence pour certains propriétaires de vendre leur terrain à construire s'ils ne veulent pas que ceux-ci soient déclassés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par des propriétaires pour le classement de leur(s) parcelle(s) en zone constructible mais qu'il n'est pas possible de leur donner une réponse positive car ces parcelles ne se trouvent pas dans l'enveloppe urbaine.

La procédure suit son cours normal, l'objectif étant que la révision de la carte communale soit finalisée à l'automne 2021.

. 3/ Point sur le commerce

Le Conseil Municipal tient à exprimer ses sincères remerciements à Thibaut pour avoir tenu L'Ephémère et avoir apporté une solution, même temporaire, à la fermeture du commerce pendant deux mois. Il décide que la location du gîte serait entièrement gratuite (***DEL. 48/2020**)

Le dépôt de pain et de journaux est assuré depuis le 1^{er} décembre par Véronique à l'Agence Postale. Le Conseil Municipal la remercie également pour le service rendu.

Afin de permettre la réouverture du commerce dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur du fonds de commerce au prix de 35 000 € et que la vente doit être signée prochainement en l'étude de Me Isabelle Vincent-Martin.

* **DEL. 44/2020** :

Afin de pouvoir régler l'achat du fonds de commerce ainsi que les frais de notaire, le Conseil Municipal décide le virement de crédits suivant :

Section d'investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2313 – Immobilisations en cours de construction	38 000.00 €	
2088 – Autres immobilisations incorporelles		38 000.00 €

Adopté à l'unanimité.

Il ajoute qu'un couple de Vendée est venu visiter les locaux et est prêt à reprendre le fonds de commerce en location gérance moyennant un tarif de location de 850 € par mois. Ce jeune couple a pour projet de racheter le fonds de commerce dès que possible.

S'étant déjà engagé avec ces deux personnes, le Conseil Municipal ne peut donner une suite favorable à la candidature de Maud Abellan, intéressée elle aussi pour reprendre le commerce.

. 4/ Micro-crèche

Le permis de construire a été déposé le 10 décembre dernier. L'appel d'offres sera lancé dès que le permis de construire sera accordé.

La MSA a alloué à la commune une subvention de 15 000 € pour l'achat d'équipement à valoir avant la fin du 1^{er} trimestre 2021. Des devis vont être sollicités auprès de deux ou trois fournisseurs pour faire les achats en début d'année.

Afin de fixer les modalités de location, une rencontre a eu lieu en mairie le 19 novembre dernier avec Sandy SAAD-CONDEMINÉ de la SARL GONES TROTTEURS qui assurera la gestion de la crèche. Le Conseil Municipal valide le montant des loyers comme suit :

- Gratuité la première année
- Loyer indexé sur le taux de remplissage les 2^{ème} et 3^{ème} années
- Loyer mensuel de 300 € à partir de la 4^{ème} année

Les charges seront supportées par la SARL GONES TROTTEURS.

L'ouverture de la micro-crèche est prévue pour début 2022.

. 5/ Aménagement de l'entrée du village

Une première réunion pour le lancement de l'étude a eu lieu avec la présence des élus en charge du dossier, de l'architecte de la crèche, de M. Desmures, géomètre et du bureau INGEPRO.

Le relevé topographique est déjà réalisé et va servir de base pour la suite de l'étude.

Il est prévu que les enrobés soient refaits. Le Département participera au financement à hauteur de 70 000 € à condition qu'une étude amiante des enrobés soit faite en amont (coût 1 510 € qui sera prise en charge par le Département).

L'aménagement de l'entrée du village a été conçu de la façon suivante :

- Création de 2 chicanes à l'entrée sud du village
- Réalisation d'un plateau au carrefour
- Déviation de la route départementale au niveau de la crèche
- Rétablissement de la priorité à droite au chemin de La Maladière
- Mise en place d'une entrée et d'une sortie sur le parking du cimetière

L'échéance prévisionnelle de ce projet est l'automne 2021.

. 6/ Cimetière communal : procédure de reprise des concessions abandonnées

***DEL.49.2020** :

Le Conseil Municipal valide la poursuite de la procédure de reprise des concessions abandonnées initiée par délibération en date du 22 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

. 7/ Voirie

Gérard Achaintre fait état des travaux réalisés dernièrement : Enrochement à Claveisette – Mûr de soutènement à La Neyret – Glacière à Vallossières.

L'entreprise GIRAUD TDT termine actuellement de passer l'épaveuse (Vigue – du Pont de Viry à Foncluse – chemin des Noisettes).

Dès que Bruno aura fait le tour des chemins et constaté l'état des fossés, la commission voirie se réunira pour prévoir le curage des fossés par une entreprise locale.

Trois devis vont être demandés pour l'enrochement à Vallossières vers la maison BRUN.

Une rencontre avec la COR a eu lieu pour prévoir les prochains travaux sur la voirie communautaire. Le constat est fait que la voirie est plutôt en bon état à Claveisolles. Il est néanmoins prévu la réfection de la route qui monte à Foncluse ainsi que la portion de la Croix Rochaud à Valtorte pour préserver le mur de soutènement malmené par le passage des tracteurs et des gros engins.

Monsieur le Maire rappelle que le déneigement de la commune est assuré par 4 entreprises (MULAS TP, GIRAUD TDT, GAEC de la Combe Certain et G. Achaintre) qui proposent d'augmenter leur tarif horaire de 55 € à 57 €.

Christine Déprêle et Gérard Achaintre s'étant retirés, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'augmentation de tarif.

. 8/ SHIEVA

***DEL. 46/2020** :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2019 sur le prix et la qualité de l'eau.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que de gros travaux sur le réseau d'eau seront entrepris à Claveisolles :

- De Chazelles à chez F. Trichard
- Du collège à la MAS
- Du Pont de Viry à Vallossières

. 9/ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

***Del. 47/2020 :**

Afin de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit $368\ 800 \times 25\% = 92\ 200$ €).

Adopté à l'unanimité.

. 10/ Produit des amendes de police

***Del. 50/2020 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 14 800 € a été allouée à la commune pour le projet de sécurisation de l'entrée du village au titre de la répartition 2020 du produit 2019 des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à faire réaliser les travaux et accepte la subvention.

Adopté à l'unanimité.

. 11/ Agenda 21

Quatre projets vont être mis en œuvre prochainement dans le cadre de l'agenda 21 :

- Création d'un poulailler dans le village
- Arrêt de l'utilisation des produits de synthèse dans la mesure du possible
- Pâturage de l'aire de pique-nique par des moutons
- Organisation d'une journée citoyenne durant la dernière quinzaine de mars

. 12/ Questions diverses

- Bulletin municipal : L'ensemble des personnes qui ont permis la réalisation du bulletin est remercié.
- CCAS : Monsieur le Maire souligne le travail important et efficace de l'équipe du CCAS pour la confection et la distribution des colis ainsi que pour la livraison des repas.
Il informe le Conseil Municipal que la Ville de Villefranche va faire un don de 1500 € au CCAS pour lui avoir fourni deux grands sapins.
- Terrain Gardette : Monsieur le Maire rappelle que Mme Gardette veut vendre à la commune une parcelle de terrain qui ne se trouve pas en zone constructible. Le Conseil Municipal maintient son offre de prix à 20 000 €.
- Bois du couvent :
100 m3 de bois vont être coupés à l'emplacement de la future MARPA. L'entreprise PROVVEDI propose d'acheter les bois au prix de 75 € le m3 pour les douglas et taillis et de 35 € le m3 pour les sapins.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition.
- Chauffage de la salle des fêtes :
Pierre Dumontet rappelle brièvement que l'entreprise MURY a effectué la connexion du chauffage de la salle des fêtes et celui de la salle de sport au printemps 2020, que les travaux ont été réceptionnés sans mise en route du chauffage, que la panne a été constatée au mois d'août, que l'entreprise LARUE a ensuite remplacé la pompe, que le chauffage ne fonctionne toujours pas et que l'entreprise MOOS a constaté dernièrement que la pompe est de nouveau hors-service.
Toutes les entreprises sont convoquées le jeudi 7 janvier 2021 à 9h00 sur site pour trouver une solution réparatrice et déterminer à qui incombe le coût.
- Fête du bois 2021 :
Les partenaires sont trouvés. Les organisateurs sont actuellement à la recherche de sponsors pour la confection d'un livret avec encarts publicitaires. La restauration se fera sous la forme de paniers champêtres avec fourniture d'un couteau. Pour le bon déroulement de la journée, la présence d'environ 200 bénévoles sera nécessaire.

- Festisane 2021 (demande de subvention)
Il s'agit d'une fête des plantes aromatiques et médicinales dont la 3^{ème} édition est prévue les 17 et 18 avril prochains à Claveisolles.
Le Conseil Municipal propose d'octroyer une aide correspondant au montant de la location de la salle des fêtes et de la salle de sport.

- Santé :
Suite à la diminution du nombre de médecins généralistes sur le secteur de garde médicale de Lamure-sur-Azergues, le secteur sera rattaché à la Maison Médicale de BELLEVILLE à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Année 2021 – PLANIFICATION



Janvier	Réouverture du commerce Poulailler
Février	Appel d'offres Micro-crèche
Mars	Journée citoyenne Création de l'association pour la MARPA
Avril	Pâturage des moutons Cimetière Réunion publique pour l'aménagement de l'entrée du village et la révision de la carte communale
Mai	Fleurissement – changement de pratiques
Juin	Finalisation organisation Fête du Bois
Juillet	Démarrage des travaux de la micro-crèche Démarrage des travaux de l'aménagement de l'entrée du village
Septembre	Local technique salle de sport Abords du local cantonnier
Octobre	Finalisation de la carte communale
Novembre	Démarrage Lotissement
Décembre	Aménagement intérieur de la micro-crèche